

## PROCES-VERBAL

Réf : PVM1516-03

Journée : 1  
Date : 24 octobre 2015

Match : Perpignan – Montpellier  
Lieu : Stade Municipal de Pia

Forfait de Montpellier.

**Score final :** Perpignan Tigers 0.0.100 – 0.0.0 Montpellier Fire Sharks

Journée : 1  
Date : 24 octobre 2015

Match : Toulouse – Lyon  
Lieu : Stade Cornebarieu - Toulouse

Vu Article 100 du Règlement sportif et Article 3 de l'Annexe 2 – Sanctions et barème des sanctions  
Et après contrôle des licences

Trois personnes non licenciées figuraient parmi la liste de joueurs de Lyon, ce qui constitue une infraction à l'article 100 du règlement sportif. Le CNFA déclare que le match Toulouse – Lyon n'a pas été joué dans les règles. En conséquence et suivant l'article 3 de l'annexe 2, Lyon est déclaré forfait.

**Score final :** Toulouse Hawks 0.0.100 – 0.0.0 ALFA Lions

### Classement général :

	Joués	Gagnés	Perdus	Points pour	Points contre	%	Points	Forfait
Perpignan Tigers	1	1	0	100	0		4	
Toulouse Hawks	1	1	0	100	0		4	
Cergy-Pontoise Coyotes	1	1	0	111	82	135,37%	4	
Paris Cockerels	1	0	1	82	111	73,87%	1	
ALFA Lions	1	0	1	0	100	0,00%	0	1
Montpellier Fire Sharks	1	0	1	0	100	0,00%	0	1
Bordeaux Bombers								
Paris Cockatoos								
Strasbourg Kangourous								

Thomas URBAN  
Président CNFA

